



Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

**10-11-0761   Projet de mise aux normes en eau potable -  
Recommandation d'octroi de mandat à un entrepreneur  
en forage pour la construction d'un puits et essais de  
pompage appropriés**

---

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution no. 10-10-0734, a autorisé la Firme LVM à procéder aux appels d'offres pour le choix d'un entrepreneur en forage dans le cadre du projet d'alimentation en eau souterraine;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation de la Firme LVM d'engager l'entreprise Les forages L.B.M. inc pour un montant de 77 917,61 pour la réalisation des de la construction du puits d'alimentation, de le développer et d'effectuer les essais de pompage appropriés.

**10-11-0762   Projet de mise aux normes des installations  
d'approvisionnement en eau potable - Construction du  
chemin d'accès et de la plate-forme de forage pour les  
puits**

---

ATTENDU QUE les travaux de construction d'un puits et essais de pompage nécessitent la construction d'un chemin d'accès et de la plate-forme;

ATTENDU QUE les dépenses évaluées à environ 21 000, \$ sont prévus dans les travaux à réaliser dans le cadre de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser que les travaux de construction du chemin d'accès et de la plate-forme de forage pour les puits soient faits en régie interne.

**10-11-0763   Projet de mise aux normes en eau potable - Entente avec  
le propriétaire pour l'utilisation du terrain durant les  
travaux de forage du puits**

---

ATTENDU QUE les travaux de construction d'un puits et essais de pompage seront effectués sur un terrain privé dans le secteur du lac de l'aqueduc;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec le représentant de la Ferme Claude et Rémi Larouche, propriétaire du terrain, un projet de lettre d'entente précisant certaines conditions dans le but de permettre à la

municipalité de débiter les travaux de construction du chemin a été rédigée et présentée au Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la lettre d'entente à intervenir avec la Ferme et Rémi Larouche, représentée par M. Rémi Larouche, pour la construction d'un chemin d'accès au site où ont lieu les travaux de forage du puits;

D'autoriser la directrice générale à signer ladite lettre d'entente.

**10-11-0764 Projet de mise aux normes en eau potable et d'assainissement des eaux usées - Étude préparatoire pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout, secteur nord**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter l'offre de services professionnels de la Firme Dessau pour la réalisation d'une étude préparatoire pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout du secteur nord de la municipalité pour un montant de 17 470, \$ taxes en sus.

**10-11-0765 Projet de mise aux normes en eau potable et d'assainissement des eaux usées - Élaboration de la programmation des travaux à réaliser dans le cadre de la TECQ 2010-2013**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter l'offre de services professionnels de la Firme Dessau pour l'élaboration de la programmation des travaux à réaliser dans le cadre de la TECQ 2010-2013 pour un montant de 2 500, \$ taxes en sus.

**10-11-0766 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Marie-Claude Gagnon demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h35.

---

Francis Bouchard, Maire

---

Lynda Tremblay,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière